

L'ASSURANCE MALADIES GRAVES, UNE PROTECTION INDISPENSABLE!

Lorsque la maladie frappe, votre rétablissement ou celui d'un membre de votre famille devient votre principale préoccupation. La dernière chose dont vous devriez avoir à vous soucier est votre situation financière.

Les risques de recevoir le diagnostic d'une maladie grave sont bien réels. Pourriez-vous subvenir à vos besoins pendant votre période de rétablissement?

La dernière chose dont vous devriez avoir à vous soucier est votre situation financière.

Avec l'Assurance maladies graves, vous recevez une prestation libre d'impôt si vous êtes diagnostiqué pour l'une des maladies graves couvertes et que vous survivez pendant au moins 30 jours. Vous pourrez utiliser ce montant d'argent pour couvrir vos dépenses courantes ou encore pour vous aider à gérer les dépenses additionnelles qui pourraient être encourues. En allégeant vos obligations financières, vous serez en mesure de mettre l'accent sur votre guérison.

Le présent document est destiné à fournir une description sommaire d'un produit d'assurance offert par SSQ, Société d'assurance inc. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez vous référer au contrat.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller, qui saura vous renseigner judicieusement.

LA BONNE PLACE POUR ÊTRE EN CONFIANCE

Avec un actif sous gestion de 11 milliards de dollars, SSQ Groupe financier s'impose à titre d'importante institution financière diversifiée à caractère mutualiste au Canada. L'entreprise sert plus de trois millions de clients et emploie 2 000 personnes. SSQ Groupe financier s'illustre comme chef de file en assurance collective et se démarque par sa grande vitalité et son expertise en assurance de dommages, en assurance individuelle ainsi que dans le secteur de l'investissement.

Pour en savoir plus, consultez ssq.ca.

SSQ Groupe
financier
Les valeurs à la bonne place

ASSURANCE MALADIES GRAVES



DIND0070F (2017-05)

SSQ Groupe
financier

Les valeurs à la bonne place

DÉCIDER DE S'ASSURER, C'EST FAIRE UN CHOIX ÉCLAIRÉ!

Personne n'est à l'abri d'une maladie grave. Il est donc judicieux d'inclure l'assurance en cas de maladie grave dans votre planification financière.

DES PROTECTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

Protection de base – couvrant les 3 maladies les plus courantes (accident vasculaire cérébral, cancer et crise cardiaque)

Protection enrichie – couvrant 25 maladies graves

Protection pour enfant – couvrant un total de 28 maladies graves

DES SOLUTIONS SIMPLES ET ABORDABLES

Cherchez-vous un moyen de concilier votre besoin de protection et vos engagements financiers?

Vous pouvez opter pour une couverture d'assurance maladies graves temporaire 10 ans ou 20 ans à un prix qui vous convient.



MONTANT D'ASSURANCE VERSÉ OU PRIMES REMBOURSÉES

Il est possible d'ajouter des options de remboursement des primes à votre contrat vous permettant de récupérer les primes payées, si aucune prestation en cas de maladie grave n'a été versée pendant la durée de votre protection.

UNE PRESTATION ADDITIONNELLE INTÉGRÉE À VOTRE CONTRAT*

Le diagnostic de l'une des conditions médicales suivantes vous donne droit à un versement additionnel de 10% du montant d'assurance souscrit allant jusqu'à un maximum de 50 000 \$:

- angioplastie coronarienne
- cancer de la peau
- cancer du sein
- cancer de la prostate

Votre montant d'assurance n'est pas réduit suite au paiement de la prestation additionnelle et votre contrat demeure en vigueur.

LA GARANTIE D'ASSISTANCE, UNE VALEUR AJOUTÉE

Incluse sans frais, la Garantie d'assistance vous permet de bénéficier des services suivants :

- Seconde opinion médicale
- Référence médicale
- Services administratifs
- Assistance admission hospitalière et hébergement à l'extérieur de la province ou du pays
- Assistance psychologique
- Assistance médicale
- Assistance convalescence
- Services de conciergerie
- Assistance juridique incluant l'assistance en cas d'usurpation d'identité

* Offerte avec les protections enrichie et pour enfant.

UTILISEZ LA PRESTATION SELON VOS BESOINS!

Advenant le diagnostic d'une maladie grave couverte, le montant peut être utilisé à votre guise. Par exemple :

- régler les factures liées aux dépenses courantes
- choisir de vous faire traiter en clinique privée ou à l'étranger
- payer les médicaments ou les frais médicaux non couverts par un autre régime
- acquitter les frais de votre entreprise
- prévoir un revenu si vous devez vous absenter du travail durant une longue période

LA PROTECTION ENRICHIE COUVRE LES 25 MALADIES SUIVANTES :

- | | |
|--|---|
| • accident vasculaire cérébral | • maladie du neurone moteur |
| • anémie aplasique | • méningite bactérienne |
| • brûlures sévères | • paralysie |
| • cancer (avec risque de décès) | • perte d'autonomie |
| • cécité | • perte de la parole |
| • chirurgie coronarienne | • perte de membres |
| • chirurgie de l'aorte | • remplacement des valves du coeur |
| • coma | • sclérose en plaques |
| • crise cardiaque (infarctus du myocarde) | • surdité |
| • infection au VIH dans le cadre de l'occupation | • transplantation d'un organe vital |
| • insuffisance rénale | • transplantation d'un organe vital sur liste d'attente |
| • maladie d'Alzheimer | • tumeur cérébrale bénigne |
| • maladie de Parkinson | |

LA PROTECTION POUR ENFANT COUVRE LES 3 MALADIES ADDITIONNELLES SUIVANTES :

- autisme
- dystrophie musculaire
- fibrose kystique